

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 MARS 2009 A 20 h 30**

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** F. DENIS, O. NAUD

**Secrétaire de séance :** P. ANGIBAUD

**Convocation :** 2 mars 2009



**COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2008**

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2008 de la Commune établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 1 043 349.05 €

Recettes : 1 343 608.45 €

Excédent : 280 841.28 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 959 220.41 €

Recettes : 751 604.11 €

Déficit : 207 616.30 €

Le résultat net positif est donc arrêté à : 92 643.10 € hors restes à réaliser.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 de la Commune.

**COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2008**

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2008 du service assainissement établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

**Section d'exploitation :**

Dépenses : 125 369.68 €

Recettes : 163 883.69 €

Excédent : 38 514.01 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 643 987.66 €

Recettes : 615 526.63 €

Déficit : 28 461.03 €

Soit un excédent global de : 10 052.98 €.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 du service assainissement.

.../...

## **COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2008**

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2008 lotissement établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 36 238.94 €

Recettes : 36 238.94 €

### **Section d'investissement :**

Dépenses : 36 238.94 €

Recettes : 0 €

Déficit : 36 238.94 €

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 du budget annexe lotissement.

## **COMPTES DE GESTION - COMMUNE 2008**

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2008 dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **COMPTES DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2008**

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2008 du service assainissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup>

janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **COMPTES DE GESTION - LOTISSEMENT 2008**

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2008 du service lotissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service lotissement dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATIONS RÉSULTAT EXPLOITATIONS 2008 - BUDGET COMMUNE**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2008 constaté au compte administratif 2008 de la manière suivante :

A) Résultat d'exploitation 2008	300 259.40 €
B) Déficit d'investissement 2008	207 616.30 €
Reste à réaliser	
C) Dépenses	120 000.00 €
D) Recettes	40 000.00 €
E) Déficit d'investissement (B+C-D)	287 616.30 €
Affectation du résultat	
F) 1068 : affectation d'investissement	287 616.30 €
G) 002 : excédent reporté fonctionnement	12 643.10 €

### **AFFECTATIONS RÉSULTAT EXPLOITATIONS 2008 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2008 constaté au compte administratif 2008 de la manière suivante :

A) Résultat d'exploitation 2008	38 514.01 €
B) Déficit d'investissement 2008	28 461.03 €
Reste à réaliser	

.../...

C) Dépenses d'investissement	0 €
D) Recettes d'investissement	0 €
E) Déficit d'investissement (B+C-E)	28 461.03 €
Affectation du résultat	
F) 1068 : affectation d'investissement	28 461.03 €
G) 002 : excédent reporté fonctionnement	10 052.98 €

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2009**

Le Conseil municipal étudie les propositions de subventions pour 2009 établies par la Commission des finances.

Après la sortie de Madame Patricia ANGIBAUD et de Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ, intéressés à la présente délibération, le Conseil municipal attribue à l'unanimité les subventions ci-dessous :

APE Gaston Chaissac (14.00 € x 177 élèves).....	2 478.00
APEL La Limouzinière (14.00 € x 142 élèves) .....	1 988.00
F.C. Logne & Boulogne .....	1 412.00
Karaté Kobudo La Limouzinière.....	200.00
Athlétic Retz Sud Lac.....	65.00
Vélo Loisirs Limouzin .....	100.00
Lim Danse La Limouzinière .....	125.00
ES Corcoué Tennis de Table.....	100.00
Amicale de l'espoir La Limouzinière .....	95.00
Ecole de musique, St Philbert 218 € x 7 élèves .....	1 526.00
Société de chasse, La Limouzinière .....	235.00
AFR - Centre aéré, La Limouzinière .....	4 000.00
AFR Accueil mercredi et petites vacances .....	3 500.00
Office municipal, La Limouzinière .....	3 000.00
CAPL, Corcoué (animation jeunes) (4.913 € x 2 061 hab).....	10 121.00
Familles Rurales Saint Colomban CLSH.....	499.50
Familles Rurales Saint Colomban Halte Garderie. ....	421.50
Musique et Danse 44 (1.08 €/hab + 15.24 €) .....	2 187.12
Foot Fête F... ..	515.00
A.D.V.C. 44 Ass. Conjoint Survivant.....	31.00
A.D.T. Secteur Machecoul .....	205.00
CLIC Vivre son âge, Legé .....	168.00
Amis MAS, Loroux Bottereau .....	80.00
IME Le Cenro Vertou .....	160.00
Les Nounous du Lac-Saint Philbert .....	120.00
ASCODE.....	120.00
La Clairière, Montbert .....	50.00
Association Onco Plein Air.....	80.00
Sclérosés en plaques .....	25.00
Aide à Domicile en Milieu Rural - La Limouzinière (500 except.30 ans asso.)	900.00
Amicale des Donneurs de sang - St Philbert.....	110.00
Club de l'eau vive - St Philbert .....	50.00
Amicale Sapeurs pompiers- St Philbert .....	110.00
Amicale Sapeurs pompiers - St Colomban .....	110.00
ADAPEI Sud Loire .....	60.00
Restaurants du cœur .....	272.00

Retz' Agir - Machecoul.....	2 614.30
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes .....	96.00
Association d'Information Communale de Loire-Atlantique .....	267.15
Association Habitat des jeunes Pays Grand Lieu.....	270.10
Association Départementale d'Information sur le Logement .....	80.00
Fondation du Patrimoine.....	100.00
Lutte anti-grêle .....	524.00
SPA 0.55 € x 2 049 .....	1 126.95
AFN, La Limouzinière .....	81.00
Bleuets de France .....	25.00
Association des Maires des Landes aide exceptionnelle Tempête .....	500.00

**Soit un total de ..... 40 903,62 Euros**

Sur proposition de la Commission de finances, le Conseil municipal décide d'inscrire un crédit global de 42 000.00 € à l'article 6574 du BP 2009.

### **PROGRAMME VOIRIE 2009**

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville, Adjoint responsable de la voirie, fait part à l'assemblée des conclusions de la Commission de voirie.

En fonctionnement la Commission propose un programme comprenant :

#### **- Curages de fossés**

- CR 360 de l'Aubrière..... 200 ml
- VC 203 de Chantemerle..... 2 000 ml
- VC 213 de la Résinière (pour partie) 4 900 ml
- CR 312 de la Girardière..... 500 ml
- CR 369 de la Touche Monnet..... 280 ml
- Ruisseau des Etangs..... 150 ml

Pour une estimation financière de 10 000.00 € environ.

#### **- Enduits d'usure**

- VC 213 de la Résinière (en partie)... 5 700 m<sup>2</sup>
- CR 360 de l'Aubrière..... 1 150 m<sup>2</sup>
- VC 207 de la Crolerie..... 5 200 m<sup>2</sup>
- VC 208 Michelière-Sauzaie (en partie) 6 000 m<sup>2</sup>

Pour une estimation de coût de 50 000.00 € environ.

### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2009**

La Commission de voirie a retenu les voies suivantes :

#### **- Réalisation de purges et rechargements :**

- VC 203 de Chantemerle sur une longueur de 575 ml et une surface de 2 420 m<sup>2</sup>.
- CR 306 du Chiron pour une surface de 1 700 m<sup>2</sup>.
- VC 213 de la Brosse sur une longueur de 110 ml et une surface de 440 m<sup>2</sup>.

.../...

### **- Réalisation d'un reprofilage et d'enrobés denses :**

- CR 374 de la Marnière sur 300 ml.
- CR 366 de la Touche Monnet sur 160 ml.

Ces travaux sont estimés à 72 300.00 € TTC.

Les aménagements du CR du Chiron pourront être étalés sur deux exercices budgétaires en fonction des crédits budgétaires dégagés en 2009.

Le Conseil municipal approuve le programme présenté et sollicite du Conseil Général une subvention au titre du Fonds d'Aménagement Communal pour la remise en état de la voirie communale.

### **AMÉNAGEMENT CONTINUITÉ PIÉTONNE - LA TOUCHE MONNET**

Le projet de liaison piétonne en site protégé reliant la Touche Monnet à l'agglomération est présenté au Conseil municipal.

Les travaux consisteraient à sécuriser l'accotement de la RD n° 63 sur 850 ml environ en busant les fossés et stabilisant les accotements. La pose de rondins de bois délimiterait la zone réservée aux piétons.

L'estimation financière établie par les services de l'Équipement s'élève à 35 110.00 € H.T.

Le Conseil municipal approuve le projet et sollicite une subvention du département de Loire-Atlantique et dépose un dossier au titre de la répartition du produit des amendes de police.

### **DÉCLASSEMENTS DE VOIES COMMUNALES**

Compte tenu de leur faible trafic, il est proposé de déclasser les voies communales suivantes :

- VC 210 du Freuche à la limite de Corcoué.
- VC 211 de l'Egonnière à la Névelière.
- VC 214 de la Périnière à la RD 87.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le déclassement des voies communales ci-dessus et les reclasse en chemins ruraux.

### **CR N° 347 DE VILLETTE**

Le CR n° 347 de Villette dessert une seule propriété. Madame Esmangart de Bournonville a rencontré l'intéressé qui pourrait se porter acquéreur de l'emprise du chemin soit 700 m<sup>2</sup> environ.

Avant de lancer des négociations plus approfondies, elle souhaite connaître l'avis de l'assemblée sur une éventuelle vente dudit chemin.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable de principe à la cession du C.R. de Villette et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à négocier cette éventuelle transaction.

.../...

## **PROJETS EOLIENS DE LA LIMOUZINIÈRE ET LA MARNE**

Madame le Maire expose au Conseil municipal l'état d'avancement du dossier éolien :

### **Présentation**

Les projets éoliens de La Marne et de La Limouzinière, initiés en 2002, ont obtenu leur permis de construire le 23 juin 2008 au terme d'un an d'instruction, dont 1 mois d'enquête publique. 5 éoliennes seront implantées sur La Marne, exploitées par Vival Energies (capital détenu à 50% de Valorem et 50% par Vinet Energie de Machecoul). Sur la Limouzinière, 3 éoliennes (ligne ouest) seront exploitées par La Limouzinière Energies (100% Valorem) et les 3 autres (ligne est) par La Compagnie du Vent.

### **Etudes de vent complémentaires**

Depuis la fin de l'année 2008 un mât de mesure de 40m et un second 80m ont été installés sur La Marne et La Limouzinière afin de valider et contre expertiser (pour le financement des projets) les mesures réalisées en phase d'études.

Sur le site de La Limouzinière, une pointe de vitesse des vents a été enregistrée le 10 février 2009 à 0h30. Son intensité était de 35,22 m/s soit 127 km/h à 81m de hauteur.

### **Poursuite des projets**

Depuis plusieurs mois, Valorem négocie l'achat des éoliennes et les conditions de financement des parcs éoliens (emprunts).

Des études techniques complémentaires vont être prochainement menées, notamment la réalisation de sondage sols afin de dimensionner la fondation de chaque éolienne. Un géomètre expert réalisera également les documents d'arpentages nécessaires à signatures des baux et autres conventions avec les propriétaires et exploitants, sur l'emprise des éoliennes.

A l'issue de ces compléments d'études, VALREA, filiale de VALOREM dédiée à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, consultera l'ensemble des entreprises qui réaliseront les travaux. Ceux-ci sont prévus pour la fin de l'année 2009 avec une livraison des éoliennes envisagée pour début 2010.

### **Information**

Dès que le planning de réalisation du parc éolien sera connu, à priori avant l'été 2009, une réunion publique sera organisée pour informer la population sur le déroulement du chantier.

## **F.C.T.V.A. 2008**

**Objet :** Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Madame le Maire expose au Conseil municipal les nouvelles mesures mises en place pour le recouvrement anticipé du FCTVA.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

### **Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal**

Par 17 voix pour,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 011 697 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune de LA LIMOUZINIÈRE 1 150 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 13.67 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de LA LIMOUZINIÈRE s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS**

Madame le Maire sollicite du Conseil municipal l'ouverture de crédits en section d'investissement du budget communal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2008, et ce conformément à l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ouverture des crédits par anticipation demandée.

### **RÉVISION SIMPLIFIÉE POS - CORCOUÉ SUR LOGNE**

Monsieur Frédéric Launay soumet le projet de révision de POS de Corcoué sur Logne.

L'assemblée considérant que cette révision ne concerne pas La Limouzinière et est limitée à la zone artisanale de Corcoué sur Logne ne souhaite pas être consulté sur ce dossier.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le Maire informe le Conseil municipal du recrutement de Madame Anne Boursin en remplacement de Madame Céline Glotain à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

### **MAISON DE SANTÉ**

Ce dossier n'a pas évolué depuis la dernière communication à l'assemblée.

### **DELMAR HOTEL**

Invitation à l'occasion de l'ouverture de cet hôtel sur la zone de Tournebride.

.../...



#### **4L TROPHY**

Monsieur Samuel Delaunay indique que le véhicule sponsorisé par la commune a fait le raid et est rentré. Une soirée sera organisée Salle Henri IV le 25 avril 2009 pour présenter l'expédition.

#### **CEP D'OR**

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville précise que la remise du Cep d'or 2009 à la commune de Saint Mars de Coutais aura lieu le 29 mars prochain.

#### **COLLÈGE SAINT PHILBERT**

Madame Patricia Angibaud indique qu'elle n'a pas eu d'information depuis le dernier Conseil municipal.

**PROCHAINE RÉUNION**

**LUNDI 30 MARS – 20 H 30**